

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00677**

**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DES GORGES DE LA LOIRE (SMAGL) –  
OFFRE DE CONCOURS – PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU SMAGL  
2023/2024 EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT S'INSCRIVANT DANS LE  
CADRE DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE SAINT-  
ETIENNE MÉTROPOLÉ**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,  
M. Yves LECOQCQ, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20231221-D20230067710

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023**

### **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES GORGES DE LA LOIRE (SMAGL) – OFFRE DE CONCOURS – PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU SMAGL 2023/2024 EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE BIODIVERSITE METROPOLITAINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Saint-Etienne Métropole est membre du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) qui intervient au titre des compétences environnement / cadre de vie, patrimoine paysager et touristique et tourisme (sauf promotion du tourisme) sur les communes de Caloire, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Etienne / Saint-Victor-sur-Loire, Saint-Paul-en-Cornillon et Unieux.

Les actions portées par le SMAGL dans le site des gorges de la Loire (Réserve naturelle Régionale, Natura 2000) concourent à la préservation de l'environnement et s'inscrivent, pour certaines d'entre elles, dans la stratégie biodiversité métropolitaine de Saint-Etienne Métropole adoptée le 23 mars 2023 et notamment les axes :

- 1 : Protéger et restaurer les trames écologiques pour limiter l'érosion de la biodiversité locale et l'impact du réchauffement climatique ;
- 2 : Aménager un territoire résilient en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature ;
- 6 : Poursuivre l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, soutenir la recherche et l'innovation dans ce domaine.

Il s'agit d'actions de restauration et d'entretien des terrains, d'achat de matériel d'entretien / suivis et d'actions foncières, pour un total de dépenses d'investissement de 61 804 €, éligibles dans le cadre de la stratégie biodiversité métropolitaine.

L'offre de concours sollicitée auprès de Saint-Etienne Métropole au titre de sa politique stratégie biodiversité métropolitaine s'élève à 12 360,80 €.

La Région AURA et le Département de la Loire sont sollicités, au titre de leurs politiques, pour des montants d'aide respectifs de 43 183,20 € et 6 260,00 €.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'offre de concours au SMAGL, d'un montant maximum de 12 360,80 € pour participation aux actions de préservation de l'environnement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'offre de concours ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires au versement de cette offre de concours, et à signer tous les documents afférents ;
- affecte la dépense correspondante imputée au budget DD&E Biodiv compte 20421 de l'exercice 2023.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

*M. Robert KARULAK ne prend pas part au vote.*

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE